



Paris, vendredi 16 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03505

Pris en application :

Code des transports

Feux d'artifices**MARNE - Commune de BRY-SUR-MARNE****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 16/07/2021 à 22:30 au 17/07/2021 à 00:30**o **Marne**

entre les pk 167.300 (Passerelle de Bry) et pk 167.500 - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 16/07/2021 à 22:30 au 17/07/2021 à 00:30o **Marne**

entre les pk 167.300 (Passerelle de Bry) et pk 167.500 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Pour le tir du feu d'artifice organisé par la commune de BRY-SUR-MARNE sur la passerelle de Bry, Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a prescrit les présentes mesures temporaires pour garantir la sécurité des organisateurs et des tiers.

Les bateaux navigants devront s'amarrer pour les montants au poste d'attente amont de l'écluse de Saint-Maur, pour les avalants au poste d'attente aval de l'écluse de Neuilly-sur-Marne.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

18/07/2021

UTI Seine-Amont

2, quai de la Tournelle

75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT